NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1995/25
16 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Troisième session
11-28 avril 1995

RÉUNION DE HAUT NIVEAU

Rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable sur les travaux de sa troisième session (New York, 17-21 octobre 1994)

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Paragraphes	Page
I.	RÉSUMÉ	1 - 17	3
II.	LIENS ENTRE LES FACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES DANS UN MONDE EN MUTATION	18 - 63	7
	A. Sécurité alimentaire durable et croissance démographique	18 - 44	7
	B. Commerce et environnement : nécessité d'un renforcement mutuel	45 - 63	15
III.	ÉDUCATION FONDÉE SUR LES VALEURS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE CONTEXTE DE LA CRÉATION DE CAPACITÉS	64 - 70	22
	A. Généralités	64 - 69	22
	B. Conclusions et recommandations	70	23
IV.	MOYENS CONCRETS DE FORGER DES ALLIANCES	71 - 77	25
	A. Suivi des mesures adoptées par le Conseil à sa deuxième session	71	25
	B. Conclusions	72	26

95-04721 (F) 270395 300395 /...
9504721

C. Aborder l'avenir . . . . . 73 - 77 27

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Chapitre		Paragraphes	Page
V.	ARRANGEMENTS À PRENDRE POUR LES TRAVAUX FUTURS . . .	78 - 81	29
	A. Financement	79	29
	B. Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies	80	29
	C. Alliances	81	30
VI.	ORGANISATION DE LA SESSION	82 - 86	30

Annexes

I.	ORDRE DU JOUR	32
II.	CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL	33

I. RÉSUMÉ

1. La troisième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 17 au 21 octobre 1994. Cette réunion était axée sur quatre grandes questions, notamment : garantir la sécurité alimentaire durable d'une population mondiale en accroissement; renforcer les liens entre les politiques relatives au commerce international et les politiques de l'environnement; développer une éducation fondée sur les valeurs favorisant la durabilité; et trouver des moyens concrets de forger de nouvelles alliances au service d'un développement durable.

2. Le Conseil s'est entretenu avec le Secrétaire général le 21 octobre 1994. Il a tenu une session conjointe avec le Président et les membres du Bureau de la Commission du développement durable, ainsi que des consultations officieuses avec l'Administrateur du PNUD et le Président d'un groupe de travail officieux de l'Assemblée générale chargé d'examiner le fonctionnement du système des Nations Unies; de plus, son bureau a organisé une séance d'information officieuse sur les travaux du Conseil au profit de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Le Conseil a tiré parti de ces consultations pour revoir ses propres méthodes de travail.

3. Les membres du Conseil ont souligné que la Commission du développement durable et le Conseil consultatif de haut niveau lui-même constituaient les deux grands mécanismes créés à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Si la Commission était la principale tribune pour les gouvernements, le Conseil, quant à lui, représentait un groupe indépendant d'experts chargé de conseiller le Secrétaire général et par son intermédiaire, la Commission, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Le Conseil et la Commission étaient tous les deux préoccupés par la lenteur avec laquelle s'effectuaient les transformations économiques et sociales requises par le développement durable. Le commerce, l'allégement de la dette, l'aide, le transfert de techniques et la mise en valeur des ressources humaines constituaient autant de questions à traiter. Le volume de l'aide financière aux pays en développement a diminué en termes réels depuis la CNUED. Le processus de coordination au sein du système des Nations Unies n'a que très peu progressé. La notion de développement durable devrait être omniprésente dans les principaux organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Le Conseil a convenu que sa contribution à la Commission du développement durable devait être axée sur les questions intersectorielles et les ressources au service d'un développement durable.

4. Le Conseil a été d'avis que la demande de produits alimentaires continuerait à augmenter avec l'accroissement de la population mondiale et qu'il faudrait probablement doubler la production agricole d'ici à 2025. Garantir l'accès de tous les habitants de la planète à une alimentation suffisante constituerait un défi encore plus redoutable. Mais les questions touchant la production alimentaire et l'accès à l'alimentation devaient être réglées dans le cadre d'un programme englobant tous les secteurs du développement écologique et social. La plupart des pays à faible revenu et en déficit vivrier se situaient en Afrique, et pour ces pays l'amélioration de la productivité agricole, bien qu'essentielle, ne serait pas suffisante. La stabilité politique, un régime foncier garantissant la sécurité de jouissance aux agriculteurs, l'octroi d'un

appui aux femmes, qui produisent la plupart des denrées alimentaires de base, des investissements dans la santé et l'éducation, et la mise en place d'incitations financières favorisant l'investissement dans l'agriculture constitueraient autant d'éléments essentiels.

5. La productivité agricole pouvait être augmentée de multiples manières grâce à une utilisation plus rentable de la terre, de l'eau et de la main-d'oeuvre. De meilleurs systèmes de culture, la biotechnologie, les techniques axées sur l'information, une bonne gestion des sols et surtout une meilleure gestion des ressources en eau étaient indispensables. Mais ces éléments devraient être introduits dans le cadre de systèmes de gestion intégrée des aires d'alimentation en eau et de l'utilisation du sol, et de la diversification de l'activité économique.

6. La libéralisation des échanges et la réduction des subventions à l'agriculture des pays développés risquaient d'entraîner une hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires, ce qui pourrait favoriser la production dans les pays en développement. Il était essentiel, toutefois, que ces politiques commerciales plus libérales soient assorties de pratiques écologiques adaptées.

7. Le Conseil a conclu que la sécurité alimentaire serait cruciale pour le développement durable à long terme. Il fallait que les investissements publics et privés dans l'infrastructure agricole et dans les transports, les communications et la mise en valeur des ressources humaines se développent. Les gouvernements devaient créer un climat économique qui incite le secteur privé à respecter l'environnement, et qui, surtout, favorise les investissements dans l'agriculture. Ils devaient investir davantage dans l'éducation et la santé des femmes, et renforcer le droit des femmes de posséder des terres et de gérer des entreprises. Ils devaient encourager la recherche-développement. Les techniques de gestion des ressources en eau et l'utilisation d'installations solaires de dessalement devaient être appuyées. Il fallait garantir aux habitants des pays en développement les droits se rattachant aux produits mis au point à partir de leurs ressources biologiques. Les communautés locales devaient associées à toutes les étapes de la mise en valeur des ressources naturelles. Quant à la communauté internationale, elle se devait d'appuyer davantage les programmes visant à accroître la production alimentaire, à augmenter les stocks et à réduire au minimum les pertes après récolte dans les pays en développement en déficit vivrier.

8. Les politiques commerciales et environnementales devaient s'étayer mutuellement. L'élaboration de ces deux types de politiques devait s'inscrire dans le contexte de l'évolution de la qualité de la croissance allant dans le sens d'une réduction de la consommation de matières premières et d'énergie et d'une plus grande équité. Les pays tant développés qu'en développement devaient modifier la qualité de la croissance économique et veiller à la rendre durable.

9. Les gouvernements devaient tenir compte de sept principes dans ce domaine, à savoir se sentir tenus : d'internaliser les coûts environnementaux; d'instaurer une plus grande équité entre le Nord et le Sud; dans les cas où l'internalisation des coûts ne peut protéger des milieux ou des espèces essentielles, d'adopter d'autres mesures; de situer le processus de prise de décisions au niveau juridictionnel le plus bas possible, compte tenu des

impératifs d'efficacité; de renforcer la coopération internationale, et notamment de prévoir des procédures ouvertes de règlement des différends; de fonder les décisions sur les dernières données de la recherche scientifique; et d'associer toutes les parties intéressées aux décisions et de leur garantir le plein accès à l'information.

10. Le Comité du commerce et de l'environnement et le Comité du commerce et du développement de l'Organisation mondiale du commerce devaient étroitement associer leurs efforts, et bénéficier de l'appui de groupes d'experts et de liens appropriés avec la Commission du développement durable. Il était essentiel que le Comité du commerce et de l'environnement soit en mesure de traiter comme il convient les répercussions sur l'environnement des politiques commerciales. L'Organisation mondiale du commerce était instamment invitée à tenir des réunions à participation libre et pourrait bénéficier du statut d'institution spécialisée. Quant à la Commission du développement durable, elle était invitée à encourager la mise au point d'un écoétiquetage approprié.

11. Le développement durable devait se fonder sur des valeurs sociales et individuelles. Leur acquisition dépendrait dans une large mesure de l'éducation et de l'information. Si certains indicateurs du développement durable seraient écologiques et donc susceptibles d'être mesurés scientifiquement, les autres seraient d'ordre culturel ou théorique. Les futurs décideurs devraient être aptes à adopter une approche interdisciplinaire englobant les répercussions écologiques, sociales, culturelles, économiques et éthiques du progrès technique.

12. Le Conseil a été d'avis que les stratégies nationales de développement durable devaient constituer le cadre de l'éducation et de l'information dans ce domaine, en associant à ce processus de nombreux secteurs de la communauté. Ces stratégies devaient respecter la culture et les traditions et il fallait faire comprendre à l'ensemble de la population que le développement durable visait à améliorer la qualité de la vie. Par ailleurs, les médias, de même que l'enseignement officiel, devaient s'engager à promouvoir le développement durable et la formation des instructeurs devait être assurée avec l'appui du gouvernement. Si l'enseignement devait davantage mettre l'accent sur l'urgence des problèmes, il devait également s'inscrire dans une perspective à long terme pour donner aux futurs gardiens de la Terre les connaissances pratiques dont ils auraient besoin.

13. Les alliances entre tous les secteurs de la communauté et, au niveau international, entre le système des Nations Unies et d'autres entités étaient essentielles et devaient être prévues dans le cadre du mécanisme d'application d'Action 21. Les rôles des divers partenaires devaient être clairement énoncés. Quant au système des Nations Unies lui-même, il devait définir sélectivement ses partenaires, et le Conseil a recommandé quelques critères à cet effet.

14. Les alliances devraient être de types différents suivant les cultures. Le système des Nations Unies devrait forger des liens au niveau national, et encourager la décentralisation des mesures de développement durable au sein des pays. Il importait d'établir des liens intersectoriels entre services gouvernementaux et avec les entités non gouvernementales. L'examen par l'Organisation des Nations Unies des dispositions relatives aux consultations

avec les organisations non gouvernementales avançait. Quant à la structure des relations avec les grands groupes d'organisations non gouvernementales, il convenait de l'affiner davantage. La collaboration avec le système des Nations Unies ne portait nullement atteinte à la souveraineté nationale. Le Conseil lui-même pouvait tirer parti d'un dialogue avec le secteur non gouvernemental et étudierait les moyens de l'engager.

15. L'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale devaient s'employer dès maintenant à planifier un développement durable susceptible d'assurer à un monde de peut-être 10 milliards d'habitants une qualité de vie raisonnable. Mais le succès de ces efforts dépendrait d'une réallocation des ressources. Les grandes puissances économiques devaient honorer les engagements qu'elles avaient souscrits à la CNUED. Des dépenses militaires inutiles engloutissaient de vastes ressources qu'il vaudrait mieux investir dans le développement durable, qui constituait la base réelle de la sécurité à long terme. La Commission du désarmement de l'Assemblée générale devrait examiner les moyens de réaffecter une partie des ressources inscrites aux budgets militaires au profit du développement durable.

16. Le Conseil a examiné ses méthodes de travail et conclu que son rôle principal devait être de définir et poser les questions requérant l'attention de la Commission du développement durable et des autres éléments du système des Nations Unies. Il ne lui appartenait pas de rédiger des documents analytiques détaillés, ceux-ci pouvant être établis par les experts des institutions spécialisées et de certains organes non gouvernementaux. À l'avenir, les membres du Conseil définiraient les thèmes d'analyse entre les sessions en travaillant par correspondance ou en faisant établir des notes d'information. Pendant ses sessions officielles de trois jours le Conseil consacrerait une journée à un dialogue avec des experts des sujets dont il s'occupait employés par des éléments du système des Nations Unies et d'autres organes, et les deux autres jours à des séances plénières au cours desquelles il espérait définir clairement les questions et les examiner avec le Secrétaire général.

17. Le Conseil continuera à analyser les principaux rapports sur le développement durable et étudierait les moyens de mener à bien l'évaluation quinquennale du processus de la CNUED qui devait avoir lieu en 1997. Pendant sa troisième session, le Conseil a recensé un certain nombre de sujets d'étude possibles, notamment la mobilisation et le transfert des ressources aux pays en développement (surtout pour garantir que les gouvernements respectent les engagements qu'ils ont souscrits lors de la CNUED); la nécessité de modifier les modes de consommation et de production dans les pays tant développés qu'en développement; les mécanismes d'intégration des institutions financières dans le processus de développement durable; les mécanismes pour assurer l'affectation au développement d'une partie des budgets militaires; la coordination au sein du système des Nations Unies et avec d'autres institutions et manifestations; des approches du développement durable reposant sur l'intégration des activités sectorielles et des initiatives aux niveaux régional et local, et l'adoption d'indicateurs de la durabilité adaptés aux pays en développement; des mesures à long terme pour assurer la sécurité alimentaire; et le scénario et la voie à suivre pour parvenir à instaurer un monde durable en 2045.

II. LIENS ENTRE LES FACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES DANS UN MONDE EN MUTATION

A. Sécurité alimentaire durable et croissance démographique

1. Sources socio-économiques de tension dans les systèmes de production alimentaire

18. Bien que le taux d'accroissement de la population mondiale se soit ralenti et doive continuer à se ralentir à mesure que les gouvernements appliquent le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, l'augmentation de la population d'ici à 2025 sera important en termes absolus. Le revenu par habitant devrait augmenter sensiblement dans un grand nombre de pays entraînant une augmentation de la moyenne mondiale, ce qui aura des répercussions sur la structure et le volume de la demande de produits alimentaires. La demande de céréales, aussi bien en tant que produit de consommation qu'aliment du bétail, devrait donc s'accroître régulièrement. Selon un scénario plausible, il faudrait pratiquement que la production alimentaire double d'ici à 2025.

19. Dans son ensemble, l'agriculture a jusqu'à présent remarquablement bien réussi à assurer l'approvisionnement d'une population mondiale en accroissement constant, ce qui a été rendu possible en partie par l'extension de la superficie des terres cultivées et en partie par l'accroissement des rendements résultant des améliorations techniques, ainsi que par une augmentation spectaculaire de l'utilisation d'intrants extérieurs. En gros, l'augmentation de la production alimentaire pourrait probablement suffire pour répondre à l'accroissement prévu de la demande réelle, mais cette augmentation de la production sera sans doute de plus en plus coûteuse dans certains cas et nécessitera très certainement de nouvelles recherches.

20. Assurer l'accès de tous les habitants de la planète à l'alimentation constitue un défi autrement redoutable. D'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près de 800 millions de personnes souffrent de dénutrition chronique. Dans 20 pays, abritant 370 millions de personnes, la ration alimentaire moyenne par habitant est inférieure à 2 100 calories par jour, ce qui dénote une très forte incidence de la faim et de la malnutrition; 16 de ces pays sont situés en Afrique. En outre, dans la plupart de ces pays, l'accroissement de la population a été plus important que la moyenne enregistrée dans les pays en développement, et le taux de la croissance de la production agricole et alimentaire a été inférieur à la moyenne. De plus, il apparaît à l'évidence que cet accroissement indispensable de la production agricole ne pourra pas être assuré d'une manière écologiquement durable par les pratiques agricoles actuelles. Le "processus co-évolutif" traditionnel dans le cadre duquel les sociétés, l'agriculture et les écosystèmes avaient suffisamment de temps et d'espace pour s'adapter mutuellement les uns aux autres grâce à des mécanismes complexes de rétroaction ne répond plus dans tous les cas aux besoins de la situation. Au contraire, dans de nombreuses régions du monde, les habitants des zones rurales se sont livrés à la surexploitation et/ou au surpâturage, ont pratiqué un ramassage excessif du bois de feu et d'autres pratiques non viables qui ont entraîné la détérioration de la base de ressources naturelles. La

pauvreté et la pression démographique sont dans de nombreux cas la cause fondamentale de la dégradation de l'environnement. Certes, la consommation excessive et certaines pratiques agricoles des pays à revenu élevé sont également responsables de cette dégradation. Mais c'est le plus souvent l'accroissement démographique conjugué à des facteurs sociaux, économiques et politiques défavorables qui entraîne une détérioration généralisée de l'environnement.

21. La production alimentaire et l'accès à l'alimentation sont des problèmes qu'on ne peut régler que dans le cadre d'un programme englobant tous les secteurs du développement économique et social. Cette stratégie suppose des investissements dans la santé publique privilégiant la santé maternelle, la mise en place de services de planification de la famille dans le cadre de la santé de la reproduction; la réduction de la mortalité infantile; le développement de l'éducation; et l'octroi aux femmes des moyens de s'intégrer à égalité dans le développement. De tels investissements permettent non seulement d'améliorer la vie de la population, mais également d'obtenir des taux de rendement plus élevés que dans les secteurs de production eux-mêmes.

22. Pour l'essentiel, le développement de l'agriculture est induit par la demande. Les producteurs doivent être en mesure d'y répondre et les mécanismes du marché pouvoir jouer librement de façon à inciter à investir dans l'agriculture. Il faut donc corriger les politiques nationales qui ont entraîné une distorsion des prix intérieurs et renforcer les mécanismes internationaux pour aider les pays touchés par des baisses séculaires ou des fluctuations brutales des cours internationaux des produits de base.

23. Dans le cas des pays à faible revenu et en déficit vivrier, surtout en Afrique, l'amélioration de la productivité agricole est essentielle, mais ne sera pas suffisante pour la plupart d'entre eux. Les actions à entreprendre dans le secteur agricole doivent par conséquent s'inscrire dans le cadre d'une approche plus vaste. Un grand nombre de ces pays se heurtent à de graves obstacles (superficie limitée des terre arables, ressources en eau limitées et sécheresses périodiques). La plupart d'entre eux ont souffert de dissensions communautaires chroniques, de bouleversements périodiques de l'ordre public et même de la guerre civile. De faibles revenus et l'instabilité politique ont beaucoup limité la capacité des gouvernements d'appliquer des politiques de développement, notamment d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines et le développement rural. Cette situation a été aggravée par la faiblesse des cours des produits de base et un endettement important, facteurs qui sont, à leur tour, à l'origine de la faiblesse, voire de l'absence des courants de capitaux privés, du peu d'importance du transfert de techniques et du maintien des faibles revenus.

24. Échapper à ce cercle vicieux est dans de nombreux cas, rendu encore plus difficile par l'existence de modes de faire-valoir inadaptés. Le régime foncier détermine souvent l'accès non seulement à la terre, mais également à d'autres ressources, et apports qui sont essentiels pour mettre en oeuvre des pratiques durables. Les exploitants qui ne possèdent pas de terres ou qui n'ont pas un bail à long terme sont moins enclins à investir dans la conservation et l'amélioration des terres, étant donné qu'ils peuvent ne pas en profiter. Ils exploitent la terre et la laissent se détériorer. La population locale est la

mieux placée pour préserver et renforcer la diversité de son milieu naturel, social et culturel, et protéger son environnement, pourvu qu'elle ait accès à des ressources agricoles suffisantes et soit dotée de droits et obligations clairs et équitables en ce qui concerne l'utilisation des ressource naturelles, y compris par le biais d'une réforme agraire, le cas échéant.

25. Les femmes jouent un rôle critique dans le développement rural et les activités agricoles. Elles produisent 60 à 80 % des ressources alimentaires de base dans l'Afrique subsaharienne et 70 % des récoltes du sous-continent indien, effectuent plus de 50 % des tâches liées à la production intensive du riz dans l'ensemble de l'Asie, et gèrent des systèmes agro-silvo-pastoraux complexes en Amérique centrale et du Sud. Pourtant, les femmes sont souvent placées dans des conditions sociales, économiques, techniques et juridiques défavorables qui les empêchent d'avoir la possibilité de participer pleinement au développement agricole. Il faut prendre des mesures juridiques, administratives et autres pour promouvoir l'accès des femmes à la terre, au crédit agricole, aux techniques agricoles appropriées, aux programmes de vulgarisation, aux coopératives agricoles, à la formation à l'utilisation des engrais et des pesticides et à la formation aux mesures de protection et de régénération des sols.

26. La mise en culture de nouvelles terres devra tenir compte des engagements que les signataires de la Convention sur la diversité biologique prendront pour conserver cette diversité et promouvoir son utilisation durable. Les pays tant développés qu'en développement mettront au point des plans, stratégies et politiques nationaux à cette fin. Ces derniers devraient, entre autres, comprendre l'établissement ou le renforcement de réseaux de zones nationales protégées ayant pour objet de préserver les espèces, les habitats, les écosystèmes représentatifs et la variabilité génétique au sein de chaque espèce. Ils viseront également à gérer les ressources biologiques en dehors des zones protégées, notamment les écosystèmes dégradés, en vue de garantir leur utilisation durable. Dans les pays à faible revenu où ces objectifs se heurtent aux efforts que déploient les agriculteurs pauvres pour développer les cultures, des programmes spéciaux assortis d'un appui financier et technique international seront nécessaires pour aider les communautés rurales à mettre au point d'autres moyens d'existence.

2. Amélioration des techniques agricoles

27. L'augmentation de la productivité agricole suppose une utilisation plus rentable des terres et des ressources en eau et en main-d'oeuvre, ainsi que le plus souvent un accroissement du volume d'intrants extérieurs. Les cultures intercalaires ou associées, l'agroforesterie, les techniques d'exploitation autochtones comprenant l'utilisation de couches de semis et la fabrication de composts, les pièces d'eau, les systèmes de transport des eaux, les cultures en terrasses, et intégrant des légumes et des espèces d'arbres à racines profondes dans les systèmes d'exploitation permettent de superposer plusieurs cultures sur une superficie donnée de terrain et d'utiliser plus efficacement les éléments nutritifs et l'humidité des sols.

28. La biotechnologie peut considérablement contribuer au développement de l'agriculture. Elle offre des possibilités d'augmenter le rendement et la qualité des produits, ainsi que l'efficacité des procédés de transformation de ces derniers et leur utilisation; de diminuer le recours aux intrants extérieurs, notamment agrochimiques et d'améliorer la conservation et l'utilisation des ressources génétiques et autres ressources naturelles. Ses applications sont encore freinées par la nécessité de mieux étudier la variation des mécanismes de contrôle génétique, les impératifs concernant la gestion du biomatériau utilisé et les normes écologiques applicables à celui-ci ainsi que par les délais requis pour l'élaboration et l'adoption des mesures juridiques et réglementaires appropriées.

29. Les biotechniques modernes devraient être considérées comme un nouvel ensemble d'instruments à utiliser en complément des techniques traditionnelles. Les essais dans le domaine phytogénétique (hybridation, souches multirésistantes), qui ont déjà développé la productivité et la viabilité de nombreuses espèces végétales, méritent d'être appuyés parce qu'ils peuvent renforcer le rendement et stabiliser la production dans de nombreux milieux de cultures vivrières.

30. Le succès de l'agriculture impose d'améliorer l'efficacité de l'exploitation en utilisant les techniques axées sur l'information (meilleur échelonnement des opérations agricoles, rotations plus efficaces des cultures, cultures intercalaires, optimisation de l'utilisation des engrais et des pesticides et, le cas échéant, des eaux d'irrigation). Pour être efficace, la mise au point des techniques agricoles doit reposer sur une approche systémique et faire fortement appel à la participation des agriculteurs en prévoyant les mêmes possibilités pour les hommes que pour les femmes.

31. L'eau, ressource naturelle rare et précieuse, bénéficie d'une attention croissante, dans la mesure où la réalité du caractère fini des réserves mondiales en eau commence à se faire sentir. Généralement parlant, les problèmes sont associés à la saturation en eau et à la salinisation, ainsi qu'à une baisse excessive des nappes phréatiques, à l'accumulation de polluants dans les eaux souterraines, aux coûts élevés de construction, de fonctionnement et d'entretien des systèmes d'irrigation, à de mauvais dispositifs d'entretien et de récupération des coûts, à l'accumulation des ravageurs et à l'augmentation des risques pour la santé associés aux maladies d'origine hydrique; à un mauvais rendement de l'utilisation des ressources en eau et, surtout, à une répartition inadéquate des avantages entre les consommateurs.

32. En dépit de l'expansion de l'irrigation, la majorité des terres arables de la planète continueront à être tributaires des précipitations. Le principal problème que pose l'accroissement de la productivité et de la durabilité dans les zones tributaires des eaux de pluie consiste à optimiser la conservation et l'utilisation des précipitations, ainsi qu'à mettre au point et à encourager l'adoption au niveau des ménages agricoles de techniques de promotion d'une gestion intégrée des sols, de l'eau, des cultures et du bétail qui soient compatibles avec la viabilité du point de vue écologique. Cette approche doit viser à réduire au minimum et à bien gérer les risques et à optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles.

33. Pour préserver la qualité des sols, il faut tenir compte de plusieurs facteurs : il s'agit notamment de limiter l'érosion des sols et la diminution de leur teneur en nutriments, de rétablir, maintenir ou augmenter leur teneur en matières organiques, d'empêcher leur acidification excessive et l'accumulation de ravageurs et de mauvaises herbes et de préserver la diversité biologique. Une fois débarrassés de leur couvert forestier naturel, la plupart des sols des zones tropicales humides n'ont qu'une très faible teneur en matières organiques, et il est important de prendre des mesures systématiques pour augmenter cette teneur.

34. Dans les zones vallonnées et montagneuses, un grand nombre des mesures de contrôle nécessaires pour diminuer l'écoulement de surface et optimiser la teneur en eau des sols ne sont efficaces que quand elles s'inscrivent dans une approche globale de l'aménagement des bassins versants. Cette approche doit comprendre une planification de l'utilisation des sols, la gestion des zones protégées, le boisement, le contrôle des torrents, la construction de petites centrales hydroélectriques, la conservation des sols et de l'eau, la gestion des nutriments du sol, la lutte contre le surpâturage, l'agroforesterie, l'amélioration des variétés, la lutte intégrée contre les ravageurs et l'amélioration des infrastructures physiques et institutionnelles. L'horticulture, la floriculture et les cultures spécialisées de haute terre sont quelques-uns des produits qui pourraient trouver des bons débouchés tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Les activités qui peuvent diversifier l'économie des zones montagneuses sont la sériciculture, les industries laitières, l'apiculture, l'aviculture, la pisciculture, la culture des champignons, l'élevage du gibier, l'artisanat et les industries familiales. Le tourisme dans les zones facilement accessibles et l'écotourisme (randonnées, etc.) peuvent devenir des sources d'emploi dans le secteur non agricole.

3. Commerce et sécurité alimentaire

35. Les effets de la libéralisation des échanges découlant des accords issus de la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sur les pays en développement sont de deux types : ceux résultant des modifications des marchés mondiaux dues largement à la réduction des mesures de protection dans les pays développés et ceux résultant de l'adoption des types de politiques permises par l'Acte final.

36. La réduction des subventions aux produits de la zone tempérée devrait entraîner une baisse de la production dans les pays développés par rapport aux volumes prévus, ce qui devrait déclencher une hausse des cours sur les marchés mondiaux et une réduction des excédents alimentaires. Dans la mesure où cette hausse anticipée des cours mondiaux des denrées alimentaires de base se répercutera sur les producteurs des pays en développement, on peut s'attendre à une certaine augmentation de la production des ces denrées.

37. Les autres effets sur les pays en développement auxquels on peut s'attendre sont les suivants :

a) La modification des gains nets à l'exportation des pays en développement pour ce qui est des produits des zones tant tempérées que tropicales devrait être relativement peu importante;

b) Bien que les pays en développement ne doivent pas tous retirer des gains commerciaux nets de la libéralisation du commerce des produits agricoles, les gains de l'ensemble des pays en développement seront supérieurs à leurs pertes;

c) Les gains comme les pertes seront concentrés tant par produit que par région géographique, les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire bénéficiant davantage de la situation que les pays pauvres;

d) Les pertes des pays en développement devraient être dans une large mesure concentrées en Afrique, tandis que les gains devraient l'être en Amérique latine et en Asie. Les pertes des pays d'Afrique résulteront dans une large mesure de la réduction des marges préférentielles dont ils bénéficiaient sur les marchés des pays développés en vertu du système généralisé de préférences, de la Convention de Lomé et d'autres accords commerciaux;

e) Plus les pays en développement s'engageront dans le processus de réforme en éliminant quelques-unes des politiques à l'origine d'une discrimination directe ou indirecte contre l'agriculture, plus leurs gains commerciaux nets découlant de la libéralisation des échanges de produits agricoles seront importants.

38. En ce qui concerne les pertes spécifiques des pays en développement les moins avancés et importateurs nets de denrées alimentaires, la décision susmentionnée concernant l'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay pourrait, en principe aider ce groupe de pays en cas de hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des dépenses d'importation, au moyen notamment d'un renforcement de l'assistance financière au développement de l'agriculture et d'une augmentation de l'aide alimentaire.

39. Les règles en matière de subventionnement et de restriction des exportations sont importantes en principe parce qu'elles alignent les conditions du commerce des produits agricoles sur celles des autres secteurs. Les pays tant développés qu'en développement se verront ainsi offrir un nouvel éventail d'options politiques. Toutefois, pour la plupart des pays en développement, les initiatives politiques devront s'inscrire dans le cadre de programmes d'ajustement structurel.

40. Du fait des modifications de l'environnement commercial international et des programmes d'ajustement structurel, les gouvernements des pays en développement se voient en général contraints de renoncer à intervenir pour infléchir le mécanisme des prix, et de privilégier, au contraire, l'investissement dans les infrastructures agricoles, notamment les programmes visant à développer les services d'écoulement des produits et les installations d'entreposage et à rendre le crédit accessible à la population rurale.

41. L'adoption de politiques de développement rural et agricoles durables par un petit nombre de pays seulement ne constitue pas une approche satisfaisante. L'imposition de taxes obligeant les producteurs d'un pays donné à internaliser la totalité des coûts pour l'environnement peut tout simplement entraîner une concentration de la production dans les pays où ces coûts ne sont pas pris en compte. Pour y remédier, on peut appliquer deux approches. Dans le cadre de

l'approche unilatérale, les pays s'efforcent d'adopter des politiques tendant à réserver le même traitement aux producteurs nationaux et étrangers au moyen de l'imposition de taxes intérieures sur les biens tant locaux qu'importés. Dans le cadre de l'approche multilatérale, les pays appliquant des politiques d'internalisation des coûts se voient garantir que les autres pays feront de même ou prendront des mesures similaires de façon que la compétitivité des producteurs des différents pays ne soit que peu touchée.

42. En ce qui concerne les disponibilités alimentaires dans les pays en développement, les directives enjoignant de rendre environnement et commerce compatibles au moyen de l'adoption de politiques environnementales appropriées ne devraient pas influer de manière importante sur le volume de la production alimentaire. Les atteintes à l'environnement dans les pays en développement tiennent dans une large mesure à la nécessité tant d'utiliser les terres de faible rendement qui souffrent de l'érosion ou d'une diminution de la fertilité des sols que d'intensifier l'utilisation des terres irriguées, ce qui entraîne l'engorgement par l'eau et la salinisation. Une politique réintroduisant la mise en jachère ou une couverture végétale appropriée peut tendre à réduire la production à court terme, mais pratiquement pas à long terme. Dans les zones plus fertiles, il n'est guère probable que la majorité des pays en développement choisisse d'adopter des politiques environnementales très restrictives tant que leur revenu et leur sécurité alimentaires seront faibles.

43. En ce qui concerne la stabilité des ressources vivrières, de bonnes pratiques écologiques conjuguées à des politiques commerciales plus libérales devraient permettre de l'assurer en concentrant les efforts sur les zones plus fertiles et en appliquant des méthodes de production plus durables, qui encouragent en général la diversification des produits et d'autres méthodes de stabilisation de la production.

4. Conclusions et recommandations

44. En ce qui concerne la sécurité alimentaire d'une population en accroissement constant, le Conseil est convenu des conclusions et recommandations suivantes :

a) Il faudrait augmenter les investissements publics et privés dans les infrastructures agricoles, notamment l'irrigation et le drainage, l'énergie rurale, les transports et les marchés; à cet égard, un plan à long terme devrait être mis au point pour remettre en valeur les 10 millions de kilomètres carrés infestés par la mouche tsé-tsé en Afrique;

b) Les gouvernements devraient créer des conditions économiques favorables à la production et à la distribution par le secteur privé dans des conditions écologiquement rationnelles d'engrais et de semences, de produits agrochimiques et de matériel agricole, ainsi qu'à leur utilisation rationnelle, compte tenu de la nécessité de créer des emplois dans les zones rurales;

c) Il faudrait à la fois augmenter les investissements publics et privés dans la mise en valeur des ressources humaines, l'infrastructure de transport et de communications et éliminer les entraves à l'exportation afin de faciliter la création d'emplois et d'exportations non agricoles et les exportations dans les

pays en développement en déficit vivrier; à cet égard, il faudrait s'attacher tout particulièrement à empêcher les pertes pendant et après la récolte;

d) Les gouvernements devraient augmenter l'investissement dans l'éducation et la santé des femmes et dans les programmes visant à réduire la mortalité infantile; ils devraient également éliminer les obstacles juridiques et pratiques auxquels se heurtent les femmes chefs d'entreprise de manière à leur garantir le droit de posséder des terres et de passer des accords de crédit commercial en leur propre nom; les mesures que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement recommande de prendre afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, l'équité et l'emploi des femmes devraient être pleinement appuyées et appliquées à tous les niveaux;

e) Pour que les investissements dans l'agriculture soient rentables, il faut que l'environnement politique soit favorable; autrement dit, les politiques de fixation des prix des intrants et des produits doivent continuer à retenir l'attention dans le cadre de l'ajustement structurel, et il vaut mieux tenir compte des droits des consommateurs;

f) Il est extrêmement important non seulement d'inverser la tendance actuelle à la baisse de l'appui à la recherche-développement, mais aussi de renforcer les capacités de recherche à tous les niveaux; en particulier, il faudrait aider les pays en développement à mettre au point leurs propres capacités de recherche-développement dans le domaine de la biotechnologie;

g) Une gestion sur le terrain des eaux pluviales visant à accroître la filtration, la récolte des eaux de ruissellement et leur recyclage aux stades où les besoins en eau des cultures sont critiques devraient constituer l'essentiel des techniques à mettre au point pour les zones d'agriculture pluviale;

h) Une assistance internationale devrait être accordée aux études de faisabilité technique et économique portant sur l'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter des installations de dessalement en vue de fournir l'eau nécessaire à la production alimentaire dans les zones côtières arides;

i) Les Parties contractantes spéciales à la Convention sur la diversité biologique sont invitées à continuer à développer le régime des droits de propriété intellectuelle prévu à l'article 16 de la Convention pour garantir aux pays d'origine l'accès à des conditions de faveur aux techniques utilisant leurs ressources biologiques et à prévoir des indemnités proportionnelles aux droits des agriculteurs;

j) Les gouvernements devraient promouvoir la participation active des communautés locales à tous les stades de la planification et de la gestion de l'utilisation des ressources naturelles aux fins d'activités productives, grâce à une approche au niveau local, comprenant la promotion des groupes de consommateurs, surtout féminins; l'introduction des nouvelles techniques devrait s'effectuer selon une approche participative, visant tout spécialement à concentrer l'investissement dans les groupes bénéficiaires cibles, le cas échéant;

k) La communauté internationale devrait fournir un appui financier plus adéquat aux programmes visant à renforcer la production et la productivité alimentaires dans les pays en développement en déficit vivrier et à permettre aux pays en développement de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la libéralisation des échanges;

l) Pour éviter les effets défavorables sur la capacité concurrentielle de l'internalisation des coûts, il a notamment été recommandé de passer des accords environnementaux internationaux relatifs aux produits de base (ICREA). Cette approche doit être affinée pour en tester la faisabilité économique et politique;

m) Étant donné que le volume des réserves alimentaires mondiales risque de diminuer par suite de la réduction des subventions dans les pays développés et que l'offre d'aide alimentaire risque de baisser (parce que l'aide alimentaire a de tout temps été liée au niveau des stocks), les pays devraient profiter des dispositions de l'Acte final qui autorisent les dépenses relatives aux stocks garantissant la sécurité alimentaire pour en constituer, y compris des stocks de sécurité alimentaire destinés à l'aide alimentaire. Les pays pourront également s'efforcer de stabiliser les prix en utilisant des mécanismes de garantie et en diversifiant les tarifs à l'importation dans la limite des plafonds convenus, ainsi qu'en ayant recours aux instruments du marché qui réduisent les risques;

n) La communauté internationale devrait être prête à fournir des volumes suffisants d'aide alimentaire et d'assistance financière pour aider les pays pauvres à financer à court terme l'augmentation du prix de leurs importations de produits alimentaires découlant de la libéralisation des échanges et à développer leur production intérieure à long terme;

o) Une assistance à court terme devrait être fournie aux agriculteurs cultivant des terres de faible rendement pour les aider à adopter des modes de production plus durables et pour aider les consommateurs pauvres frappés par la hausse des prix des produits alimentaires.

B. Commerce et environnement : nécessité d'un renforcement mutuel

1. Introduction

45. Les liens entre le commerce international et l'environnement apparaissent désormais comme l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour international. La mise au point d'Action 21[1] et les négociations ayant débouché sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont montré combien il était difficile de concilier les objectifs en matière de commerce international et d'environnement. Les débats au sein du Comité préparatoire et à la CNUED elle-même ont révélé que de nombreux pays en développement redoutent que les préoccupations écologiques des pays du Nord ne donnent naissance à un nouveau type de conditionnalité et, dans le domaine commercial, à un "protectionnisme vert". Les parties à la CNUED sont convenues que le développement durable nécessiterait en général un système commercial multilatéral ouvert, équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible. En outre, elles ont mis en garde contre les dangers que comporte le recours à des restrictions ou distorsions

commerciales pour compenser les différences de coût découlant des différences entre les normes et réglementations écologiques. Se référant indirectement à une décision du groupe chargé des thons et des dauphins, elles sont convenues d'éviter les actions unilatérales pour résoudre les problèmes écologiques ne relevant pas de la juridiction du pays importateur, en optant, au contraire, pour la coopération internationale.

46. Au chapitre 2 et dans d'autres chapitres d'Action 21, il a également été convenu que le développement durable nécessiterait des réformes intérieures et une assistance internationale dans des domaines tels que le développement économique, l'amélioration de l'accès aux marchés et des prix des produits de base, la gestion de l'environnement, le transfert de techniques, le financement (allégement de la dette, investissements étrangers, aide publique au développement) et le renforcement des capacités. Action 21 a estimé que la protection de l'environnement et la libéralisation des échanges pouvaient s'étayer mutuellement, à condition qu'on mette au point et qu'on applique des règles permettant d'éviter les conflits entre ces deux éléments.

47. Les négociations relatives à l'instauration d'une zone de libre-échange en Amérique du Nord ont animé les débats publics consacrés aux relations entre commerce et environnement au Canada, aux États-Unis d'Amérique et au Mexique. La nécessité où se trouvait le Président Clinton de s'assurer l'appui des écologistes pour obtenir la ratification de l'ALENA par le Congrès des États-Unis a entraîné la mise au point d'un "accord secondaire" relatif à l'environnement, prévoyant la création d'une commission environnementale nord-américaine. L'ALENA est ainsi devenu le premier accord commercial comportant des clauses écologiques spécifiques.

48. Finalement, l'environnement a été présent dans le cadre de la série des négociations d'Uruguay. Bien que les questions écologiques n'aient joué qu'un rôle mineur dans les négociations, les États-Unis d'Amérique, avec l'assistance de certains pays européens, ont réclamé que les Parties contractantes indiquent qu'elles étaient prêtes à attribuer une plus grande priorité à la question. C'est pourquoi le Protocole de Marrakech a invité à doter la nouvelle Organisation mondiale du commerce d'un Comité du commerce et de l'environnement.

2. Le débat opposant commerce et environnement

49. Les experts commerciaux estiment que la libéralisation des échanges a enregistré un remarquable succès. Depuis la création de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), d'après les estimations de son secrétariat, les tarifs sont tombés de 40 % en moyenne à environ 5 %, et le volume du commerce mondial a augmenté d'environ 500 %, soit deux fois l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) mondial. L'augmentation constante du revenu global enregistrée par de nombreux pays pendant l'après-guerre aurait été impossible sans l'explosion du commerce mondial. Les restrictions des échanges réclamées pour des raisons écologiques constituent des exceptions à la tendance bien établie à une libéralisation des échanges que la communauté commerciale ne souhaite guère inverser. Les nouvelles exceptions générales à ces règles qui sont proposées par certains écologistes et reposent sur des notions comme les coûts pour l'environnement et la durabilité comportent

une série de nouveaux problèmes que les responsables de la politique commerciale hésitent à aborder. Les milieux commerciaux redoutent que les écologistes ne fassent le jeu des protectionnistes.

50. D'autre part, les écologistes s'opposent à une libéralisation des échanges n'incluant pas de mesures renforcées de protection de l'environnement, en se fondant sur quatre grands arguments :

a) Sans garanties adéquates, le commerce peut causer des dommages à l'environnement en encourageant une croissance économique sans durabilité;

b) La libéralisation des échanges comporte souvent des accords d'accès aux marchés qui peuvent servir à invalider la législation environnementale intérieure;

c) Les restrictions commerciales devraient pouvoir servir de levier pour promouvoir la protection de l'environnement dans le monde entier, en particulier pour traiter les problèmes mondiaux;

d) Les pays ayant des normes écologiques peu strictes jouissent d'une position compétitive sur les marchés internationaux et incitent les pays où les normes écologiques sont sévères à assouplir leurs conditions.

51. Malheureusement, le débat sur le commerce et l'environnement risque de tomber dans le même piège que celui où se sont enlisés une grande partie des discussions sur ce sujet lors de la CNUED. En dehors de l'agenda pour le développement durable au succès garanti, il s'agit désormais de doser les questions commerciales et environnementales plutôt que de les intégrer. Dans de nombreux cas, le débat s'inscrit explicitement dans un cadre opposant commerce et environnement.

52. En l'absence de politiques complémentaires appropriées, la libéralisation des échanges internationaux pourrait entraîner une augmentation des externalités écologiques négatives. Or, ce phénomène fait fi de la nécessité de traiter d'urgence les grandes questions écologiques mondiales que sont l'appauvrissement de la couche d'ozone, le changement climatique, la diminution de la diversité biologique, le transport des substances chimiques toxiques et des déchets dangereux et la destruction de la couverture forestière. Il est par conséquent impératif que toutes les politiques économiques, y compris les politiques commerciales, tiennent compte de l'environnement.

53. Le développement durable requiert donc non seulement la croissance, mais aussi une modification fondamentale de la qualité de la croissance propre à diminuer sa consommation de matières premières et d'énergie et à la rendre beaucoup plus équitable. Il nécessite des mesures permettant de limiter l'accroissement de la population et de respecter les droits des générations futures. Il appelle des mesures qui soient propres à réduire la consommation de matières premières et d'énergie dans les pays développés sans y entraîner une baisse du niveau de vie, tout en permettant aux pays en développement de développer leur utilisation de ces produits. Il nécessite des mesures visant à réduire sensiblement la pollution dans les pays tant développés qu'en développement grâce à la mise au point et à la diffusion des techniques

appropriées avec un appui international. Ces changements sont nécessaires à l'échelle mondiale, dans le cadre d'un ensemble de mesures interdépendantes de nature à préserver et à améliorer le capital de ressources écologiques de la planète, à améliorer la répartition du revenu et à réduire notre vulnérabilité économique et écologique.

54. Des injections massives de capitaux des pays développés dans les pays en développement et une meilleure utilisation des ressources nationales dans les pays en développement seront les éléments clefs de l'instauration du développement durable. Les pays tant développés qu'en développement doivent modifier la qualité de leur croissance économique. Les coûts qu'entraîneront annuellement l'absorption des énormes déficits sociaux dont souffrent les pays en développement dans les domaines de l'approvisionnement en eau, du logement, des disponibilités alimentaires et de l'éducation et l'adoption progressive de techniques consommant moins de ressources et plus respectueuses de l'environnement ont été estimés à la CNUED à 600 milliards de dollars, dont environ 125 milliards de dollars sous forme de dons ou de prêts à des conditions de faveur consentis par la communauté internationale. Quant aux investissements étrangers directs, ils ne sont pas à négliger. Dans de bonnes conditions, ils peuvent garantir l'accès à des montants importants de capitaux et à de nouvelles techniques. Toutefois, la majeure partie de ces éventuels investissements privés seront extrêmement concentrés dans un nombre relativement peu important de pays.

55. Aussi, la plupart des ressources nécessaires pour le développement durable devront-elles être réunies grâce au développement des échanges et de l'accès aux marchés, ainsi qu'au transfert à des conditions raisonnables de techniques consommant moins de ressources et de meilleur rendement énergétique.

56. À sa deuxième session, la Commission du développement durable a concentré son attention sur les mesures propres à assurer l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement durable. Elle a souligné la nécessité de soutenir tous les efforts visant à rendre le commerce et l'environnement complémentaires dans le cadre de la coopération multilatérale en vue d'éviter "que les normes concernant l'environnement ... ne soient une façon déguisée d'imposer des restrictions au commerce" tout en préservant et en renforçant "l'aptitude des pays à atteindre et maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement". La Commission a également souligné la nécessité "de tenir compte des conditions et des besoins particuliers des pays en développement qui s'emploient à atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale en matière d'environnement".

57. L'Institut international du développement durable (IIDD) a récemment constitué un groupe largement représentatif qu'il a chargé de mettre au point un ensemble de principes valables pour les milieux commerciaux, les écologistes et les responsables du développement. Les principes de l'Institut ont été conçus de façon à garantir que les futurs accords commerciaux auraient pour but de faciliter la transition vers le développement durable. Le Groupe a fondé ses travaux sur trois hypothèses de base :

a) La nécessité d'atténuer la pauvreté : le développement durable ne pourra pas être réalisé à l'échelle mondiale tant que la pauvreté massive

persistera; l'atténuation de la pauvreté est un objectif central du développement et doit être un élément clef des politiques concernant l'environnement;

b) L'importance des politiques concernant l'environnement : les politiques concernant l'environnement tant intérieures qu'internationales présentent une importance capitale pour tous les aspects du développement durable;

c) Le rôle de la libéralisation des échanges : les restrictions aux échanges peuvent créer des obstacles s'opposant à la réalisation du développement durable, en particulier pour les pays en développement, et la libéralisation des échanges est un élément important de la progression vers le développement durable pour tous les pays.

58. À partir des ces hypothèses de base, l'Institut a mis au point sept principes en préconisant que ceux-ci soient considérés comme interdépendants et complémentaires. En simplifiant un peu, on peut dire que ces principes visent à encourager :

a) L'internalisation progressive des coûts pour l'environnement impayés, compte tenu de toutes les difficultés politiques et économiques en jeu;

b) L'instauration d'une plus grande égalité entre le Nord et le Sud grâce au renforcement des capacités, à l'allégement de la dette, à l'augmentation de l'aide au développement, à la libéralisation des échanges et au transfert de techniques;

c) Des mesures spéciales visant à préserver l'intégrité de l'environnement, à éviter les dommages irréversibles aux espèces de plantes et d'animaux et à protéger les zones à valeur agréée, dans les cas où l'internalisation des coûts ne peut pas tenir adéquatement compte de ces aspects;

d) La subsidiarité et la prise des décisions au niveau juridictionnel le plus bas qui soit compatible avec l'efficacité. Cette disposition permet l'établissement de normes différenciées au sein d'un pays donné ou suivant les pays, de façon à tenir compte des différences de normes environnementales ou des priorités de développement. Ce principe est soumis aux limitations de la souveraineté qu'imposent les effets transfrontières sur l'environnement;

e) Une plus grande coopération internationale, ainsi que des procédures de règlement des différends plus ouvertes, efficaces et impartiales;

f) Le recours aux dernières données de la recherche pour fonder le processus de prise de décisions et au principe de précaution en l'absence d'un consensus scientifique;

g) Le plein accès en temps voulu et dans de bonnes conditions de toutes les parties touchées ou intéressées à l'information et la participation du public au processus de prise de décisions et sa responsabilisation.

59. L'accord portant création d'une Organisation mondiale du commerce pour remplacer le GATT invite à réfléchir sur un certain nombre de caractéristiques des accords intérimaires actuels qui pourraient être améliorées. L'Organisation mondiale du commerce doit être habilitée à évaluer l'impact des politiques environnementales sur le commerce et celui des politiques commerciales sur l'environnement. La décision portant création de l'OMC invite à créer à la fois un Comité du commerce et de l'environnement et un Comité du commerce et du développement, disposition qui pourrait rendre difficile l'intégration des questions environnementales dans les politiques commerciales et de développement. Les activités du GATT manquaient de transparence. Ses réunions se déroulaient à huis clos : les groupes de règlement des différends se réunissaient en privé et leurs rapports n'étaient pas souvent publiés officiellement avant d'être examinés par le Conseil du GATT. Les organisations non gouvernementales et les représentants des milieux du travail et des affaires n'étaient pas invités à y assister.

60. Les questions précises de politique mises en jeu par l'ensemble commerce-environnement sont extrêmement complexes et variées. Leur solution ne nécessite pas seulement les services d'experts commerciaux mais également ceux de spécialistes de l'environnement et de scientifiques dans des domaines comme la climatologie, la diversité biologique, la toxicologie et la mise au point de politiques nationales et internationales concernant l'environnement. Dans le cas du réchauffement de la planète, quelques-unes de ces complexités d'ordre politique ont été surmontées grâce à la création d'un Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La Commission du développement durable a recommandé qu'une étroite coopération s'instaure entre le GATT/OMC, la Commission, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CNUCED, ainsi que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Des experts de l'environnement ainsi que du commerce devraient se réunir au sein d'une instance chargée de réaliser, coordonner et analyser des études scientifiques concernant les relations entre le commerce et la protection de l'environnement. Étayant ses opinions sur de solides bases scientifiques, ce groupe pourrait ensuite adresser des recommandations à la Commission du développement durable et à l'OMC sur les meilleurs moyens de rendre le commerce et l'environnement complémentaires.

61. Il faut doter d'une plus grande transparence le processus du règlement des différends lui-même, sous peine de le voir rester en butte aux attaques des groupes d'écologistes et de certains gouvernements. Les groupes et alliances qui se sont formés à l'issue de la CNUED et qui commencent à participer à d'autres instances internationales ont beaucoup à offrir en ce qui concerne l'évolution du commerce et du développement durable, surtout les organisations communautaires, commerciales et de normalisation.

62. Une autre question relativement nouvelle est celle de l'écoétiquetage. Vu la mondialisation croissante de l'économie, les préférences des consommateurs que modèlent des instruments sociaux comme l'écoétiquetage sont de plus en plus importantes. Les critères d'écoétiquetage reposant sur les méthodes de production et de transformation (surtout s'ils sont établis selon une approche rigide) peuvent toutefois devenir des formes déguisées de protectionnisme. Par ailleurs, la crédibilité des systèmes d'écoétiquetage peut être sapée si on les laisse proliférer. Plusieurs initiatives ont été prises dans le domaine de la

sylviculture, comme celle du Conseil de l'intendance rationnelle des ressources forestières tendant à mettre au point des critères largement acceptables d'écoétiquetage en sylviculture, et les tentatives du même ordre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Mais ces initiatives n'ont pas bénéficié de la participation active des pays en développement.

3. Conclusions et recommandations

63. En ce qui concerne le commerce et l'environnement, le Conseil a convenu des conclusions et recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont invités à tenir compte des principes énoncés ci-dessus dans le cadre des efforts déployés pour que le commerce et l'environnement s'étayent mutuellement;

b) Le Comité du commerce et de l'environnement et le Comité du commerce et du développement de l'OMC sont invités à coopérer étroitement. Le Comité du commerce et de l'environnement devrait comprendre des représentants des ministères du commerce et de l'environnement en nombre égal;

c) Le Comité du commerce et de l'environnement devrait accorder le statut d'observateur à la Commission du développement durable en lui appliquant les critères selon lesquels il accorde ce statut à tous les autres observateurs ordinaires;

d) L'OMC, le PNUE et la CNUCED devraient envisager de créer un groupe intergouvernemental d'experts de l'environnement, de développement et du commerce chargé de mener, coordonner et analyser des études scientifiques portant sur les liens entre le commerce et la protection de l'environnement. Étayant ses opinions sur de solides bases scientifiques, ce groupe pourrait ensuite adresser des recommandations à la Commission du développement durable et à l'OMC, ainsi qu'à d'autres organes et organismes pertinents des Nations Unies sur les meilleurs moyens de faire en sorte que le commerce et l'environnement s'étayent mutuellement;

e) L'OMC est encouragée à ouvrir ses réunions, et notamment ses réunions relatives au règlement des différends, à des observateurs d'organisations non gouvernementales, de groupements de citoyens, d'organisations de normalisation et du monde des affaires;

f) En vue d'assurer des liens appropriés avec les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies s'occupant de questions économiques et sociales, il faudrait sérieusement envisager d'accorder le statut d'institution spécialisée à l'OMC, en vertu de l'Article 57 de la Charte des Nations Unies;

g) Il conviendrait d'envisager la création au sein du secrétariat de l'OMC d'une unité intérimaire assurant le service du Comité du commerce et de l'environnement. Cette unité pourrait être composée de fonctionnaires du PNUD, du PNUE, de la CNUCED et de la FAO qui renforceraient les connaissances spécialisées dont dispose le secrétariat de l'OMC;

h) En ce qui concerne l'écoétiquetage, la Commission du développement durable est invitée à encourager la CNUCED, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OMC, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à collaborer à la mise au point de programmes d'écoétiquetage pour divers produits qui soient susceptibles de réellement stimuler le commerce dans le cadre du développement durable.

III. ÉDUCATION FONDÉE SUR LES VALEURS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE CONTEXTE DE LA CRÉATION DE CAPACITÉS

A. Généralités

64. Les questions fondamentales semblent être de savoir :

a) Comment aider le public à comprendre quelle est la véritable nature du développement durable, quelles sont les conditions minimales à réunir pour assurer la durabilité des sociétés et de quelle façon les individus doivent modifier leur façon de vivre pour y parvenir;

b) Quels types de valeurs individuelles assureraient l'épanouissement de la personne humaine tout en contribuant à l'avènement de sociétés durables.

65. Parce que les valeurs sociales, bien que largement influencées par l'éducation et l'information, sont déterminées par les individus, il convient de résoudre ces questions avant d'aborder la mise au point de matériels éducatifs.

66. La satisfaction personnelle découle du respect porté aux autres; de la façon dont les autres vous apprécient; du sentiment qu'on a d'apporter une contribution à la communauté; du sentiment d'être libre, sans crainte, de pratiquer sa religion, de s'exprimer et de vivre selon ses propres valeurs; ainsi que la capacité de jouir de la liberté individuelle et d'exercer un contrôle sur le déroulement de sa propre existence et de celle de ses enfants et petits-enfants. Une société a plus de chances d'être durable si les valeurs individuelles encouragent plus la coopération que la concurrence; si elle promeut l'intérêt de la collectivité plutôt que le gain personnel; si elle respecte la Terre et les autres formes de vie et s'en occupe et si elle persuade ses membres d'accepter certaines contraintes pour le bien des autres et des générations à venir.

67. Le développement durable est un objectif qu'il convient de poursuivre en tenant compte du contexte culturel. Certains de ses indicateurs sont d'ordre écologique et peuvent être mesurés scientifiquement, comme par exemple l'état des sols, la quantité d'eau disponible et sa qualité, la productivité agricole, la diversité biologique et les niveaux de pollution. D'autres indicateurs sont d'ordre social et industriel, comme la quantité d'énergie disponible et son utilisation, la production économique, le niveau sanitaire, la possibilité de recevoir des soins de santé et les infrastructures éducatives et sociales. D'autres encore sont d'ordre conceptuel, comme l'exactitude de l'évaluation économique des ressources environnementales, qui est à la base de toute utilisation durable. On a avancé l'idée que l'énergie était si essentielle qu'une unité énergétique pourrait servir de monnaie universelle.

68. La Charte des Nations Unies fait à l'Organisation une obligation de s'efforcer d'assurer la sécurité internationale. Cela ne doit pas s'entendre exclusivement en termes militaires. La sécurité écologique est l'une des clefs de l'avenir. Les gouvernements ont trop souvent une vision à court terme et l'Organisation des Nations Unies doit les encourager à réfléchir à ce que sera le fondement de la sécurité dans 40 ans. Cette réflexion, à son tour, conduit nécessairement à définir ce que l'on entend par accès aux ressources environnementales, en particulier pour ce qui est de l'eau, de la production agricole et de l'énergie. Les systèmes d'éducation et d'information doivent être conçus de manière à davantage sensibiliser le public à ce type de développement ainsi qu'aux valeurs individuelles et modes de vie qu'il conviendra d'adopter à l'avenir.

69. La Fondation Rockefeller a lancé un programme visant à former, parmi les cadres de l'administration publique, les dirigeants d'entreprise, le personnel des médias et les membres d'associations professionnelles, des dirigeants conscients des valeurs du développement durable. Ce programme, qui s'étend à un certain nombre de pays dans le monde entier, est conçu pour développer les liens tant nationaux qu'internationaux. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Société Cousteau promeuvent actuellement un réseau de 100 centres universitaires chargés de développer ce nouveau domaine qu'est l'"écotechnologie". Il est en effet nécessaire d'apprendre aux futurs décideurs à adopter une approche interdisciplinaire de la promotion de la technologie en évaluant les implications écologiques, sociologiques, culturelles, économiques et éthiques des innovations techniques et de leur mise en oeuvre. Le Conseil de la Terre et la Croix verte internationale ont lancé une initiative visant à imprimer un élan nouveau aux efforts faits pour élaborer une charte de la Terre.

B. Conclusions et recommandations

70. Pour ce qui concerne l'éducation fondée sur les valeurs en matière de durabilité, le Conseil a approuvé les conclusions et recommandations suivantes :

a) Nombre d'éléments constitutifs de la communauté, notamment les scientifiques et les groupes religieux, économiques et autres, doivent participer à ce type d'éducation, et les représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du système des Nations Unies, au niveau tant régional que national, doivent être mis en contact; il est donc essentiel de créer des réseaux;

b) Il convient d'adopter des stratégies; les programmes nationaux promouvant le développement durable fournissent le cadre nécessaire à l'éducation et à la diffusion de l'information. Dans un certain nombre de pays, les gouvernements ont pris l'initiative en mettant en contact les différents secteurs et créant des réseaux. Certains grands groupes sociaux et individus engagés ont fait des contributions positives en aidant à mettre ces programmes en forme. Sans engagements de ce type, le développement durable restera lettre morte;

c) Les stratégies de développement durable doivent être adaptées aux cultures et traditions de chaque pays et rechercher le soutien du public en

l'éduquant et en l'informant. Il est donc impératif que la langue utilisée pour la communication, et ses nuances, prennent en compte la culture et les traditions de base des sociétés visées;

d) Les individus doivent, par-dessus tout, se rendre compte que le développement durable consiste à améliorer la qualité de la vie, et pas seulement à accroître les richesses matérielles. Les indicateurs du développement durable doivent être en relation avec la satisfaction des besoins de base et des aspirations essentielles de l'être humain dans le cadre d'un environnement sain et bien géré;

e) L'attitude de certains gouvernements vis-à-vis de l'éducation et de l'information est pleine de contradictions. D'un côté, les programmes d'enseignement formels constituent l'une des grandes responsabilités des gouvernements et sont promus par les organismes officiels. De l'autre, une grande partie de l'éducation non scolaire est laissée aux médias, qui sont susceptibles d'être influencés par les gouvernements ou des groupes ayant des motivations d'ordre politique, ou encore de dépendre des revenus de la publicité. Les médias risquent ainsi de promouvoir certains objectifs politiques et de se faire également les champions du consumérisme, de la concurrence et d'assimiler la richesse monétaire à la réussite individuelle. Le dilemme naît de ce que, si l'on impose des contraintes aux médias, même avec les meilleures intentions, cela risque de passer pour une tentative d'endoctrinement du public. Il conviendrait de prier instamment les médias éducatifs non scolaires de mettre au point et d'adopter des critères leur permettant de mieux promouvoir la notion de durabilité;

f) Il est essentiel de former les formateurs, et c'est aux gouvernements que cette tâche revient. Une autre mesure utile serait de faire connaître les progrès réalisés en matière de développement durable, ainsi que les valeurs individuelles et actions communautaires qui ont permis ces progrès afin qu'elles suscitent l'imitation. Il convient cependant pour ce faire de tenir compte des différences culturelles; les valeurs et approches ne sont pas facilement transférables d'une société à une autre. Trop de stratégies et d'activités prônées aujourd'hui ne sont guère plus que des ajustements à la culture occidentale prévalente, parfois non adaptés aux besoins du monde en développement;

g) On pourrait croire que le cycle de grandes conférences qui ont sensibilisé le public à la nécessité d'un développement durable et donné naissance à d'importants programmes d'action n'ont pas encore résolu le véritable problème, qui est de permettre aux sociétés de relever les défis que leur posera le monde dans 40 ans, mais cela n'a pas été le cas. Le sens de l'urgence ne s'est pas encore pleinement développé, et les grands programmes d'action n'ont pas encore pris véritablement élan. Il faudrait concevoir des stratégies et systèmes d'éducation et d'information opérant dans des cadres temporels différents pour guider individus et communautés vers cette fin;

h) Le processus éducatif doit intégrer une perspective à long terme et tenir compte du fait que dans 40 ans, le monde devra avoir conçu un mode d'utilisation radicalement différent de ses ressources. L'éducation doit aborder des problèmes d'environnement spécifiques, tels que l'utilisation de

l'eau et de l'énergie. Il convient de donner aux futurs responsables du destin de la Terre les connaissances pratiques qui leur permettront de s'acquitter de ces tâches.

IV. MOYENS CONCRETS DE FORGER DES ALLIANCES

A. Suivi des mesures adoptées par le Conseil à sa deuxième session

71. Le questionnaire approuvé lors de la deuxième session du Conseil (E/CN.17/1994/13, annexe) a encore été simplifié par le secrétariat. Il sera distribué aux lauréats du prix mondial de l'écologie décerné par le PNUE et aux participants de la conférence "Partnerships for change" qui a eu lieu en septembre 1993 à Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). L'analyse des réponses reçues sera examinée par le Conseil à une prochaine réunion. La distribution — à titre expérimental — du questionnaire à plus de 60 organisations, principalement au Chili, a permis d'obtenir plus de 40 réponses. Les principales conclusions de cette analyse sont les suivantes :

a) La création d'alliances doit faire partie d'un plan d'action défini, ayant des objectifs précis, un profil temporel et des procédures spécifiques afin qu'elles puissent être suivies par les participants et qu'il soit possible d'évaluer les contributions des parties;

b) Le processus de création d'alliances doit faire lui-même partie du cadre général de mise en oeuvre d'Action 21;

c) Il est difficile de forger des alliances si les futurs partenaires ne se connaissent pas. Le système des Nations Unies n'est pas bien connu et ses organismes doivent mieux faire connaître leur rôle et leurs contributions potentielles;

d) Il convient également d'identifier les éléments de base de la société civile, ses organisations et les rôles qu'ils peuvent jouer dans le développement durable;

e) L'Organisation des Nations Unies doit faire preuve de sélectivité lorsqu'elle définit les entités avec lesquelles elle souhaiterait forger des alliances, notamment en fonction des considérations ci-après : i) les entités doivent bénéficier d'un soutien adéquat de la part des secteurs qu'elles sont censées représenter et d'une expérience professionnelle suffisante dans leurs domaines respectifs; ii) les liens doivent être établis, de préférence, avec des groupements d'institutions nationaux ou internationaux; iii) l'existence de registres internationaux ou nationaux d'entités dûment qualifiées peut faciliter ce processus; iv) les alliances sont souvent plus efficaces au niveau local, car la société civile peut être coordonnée par les autorités municipales; v) la création d'alliances entre le système des Nations Unies, les gouvernements et la société civile est souhaitable dans certains cas, comme celui des conseils ou tables rondes de coordination nationale pour le développement durable qui permettent de mettre en oeuvre Action 21; vi) les travaux des divers organismes des Nations Unies au niveau national peuvent permettre de forger des alliances entre gouvernements nationaux et société civile; vii) l'Organisation des

Nations Unies doit encourager les organisations locales existantes à faire preuve de créativité spontanée plutôt que promouvoir de nouvelles institutions où les décisions sont prises au sommet; viii) la création de nouveaux forums qui viendraient s'ajouter aux alliances nationales ou internationales déjà existantes, dans le but de mettre en oeuvre Action 21, doit être envisagée avec prudence; ix) l'éducation est le facteur le plus important pour obtenir le soutien et la participation de la société civile au processus de développement durable; x) le système des Nations Unies pourrait aider les gouvernements à mettre au point des mécanismes permettant de résoudre les conflits d'ordre écologique aux niveaux national ou local; xi) la diffusion d'informations sur des expériences de développement durable positives, éventuellement par le biais de tables rondes auxquelles participeraient ceux qui ont fait ce genre d'expériences, pourrait s'avérer utile et l'Organisation des Nations Unies voudra peut-être accorder la priorité à l'élargissement de sa base de données concernant les entités ayant fait ce type d'expériences et faciliter l'accès à cette dernière; xii) les résultats de l'enquête basée sur le questionnaire doivent être largement diffusés; et xiii) il conviendrait de diffuser largement une version simplifiée d'Action 21.

B. Conclusions

72. Pour ce qui est des moyens concrets de forger des alliances, le Conseil est parvenu aux conclusions suivantes :

a) Les types d'alliances doivent nécessairement différer selon les cadres culturels et il est fort peu probable que l'on puisse édicter une règle universelle. Il faut respecter les traditions sociales et nationales : les sociétés doivent choisir elles-mêmes la façon dont elles veulent mobiliser les populations. L'Organisation des Nations Unies ne peut que faciliter, et non pas ordonner;

b) L'Organisation des Nations Unies doit prendre acte du fait qu'il a été demandé d'oeuvrer en liaison plus étroite au niveau national. Le Conseil a noté que de nombreux aspects du fonctionnement du système des Nations Unies sont actuellement à l'étude et que cet examen portera notamment sur les fonctions respectives des bureaux du PNUD, des commissions régionales, des bureaux du PNUE et autres éléments décentralisés du système des Nations Unies. Le Conseil souhaite être tenu au courant des résultats de cette étude;

c) La décentralisation des activités relatives au développement durable se poursuit rapidement. En Inde, par exemple, depuis les temps les plus anciens, les communautés villageoises sont autosuffisantes sur le plan tant social qu'économique et culturel et la loi leur a maintenant donné le droit de s'autogouverner;

d) Au niveau national, les liens intersectoriels qui existent au sein des gouvernements et entre responsables nationaux et experts internationaux sont fort utiles : le Conseil chinois pour la coopération internationale en matière d'environnement et de développement en constitue un bon modèle. Des conseils nationaux et régionaux pour le développement durable et des tables rondes auxquelles participent gouvernements, industriels et organisations non

gouvernementales s'occupant d'environnement et de développement voient le jour dans de nombreux pays et il conviendrait de leur apporter un solide appui;

e) Il existe un certain nombre de versions simplifiées satisfaisantes d'Action 21 et des comptes rendus des grandes conférences des Nations Unies, dans plusieurs langues. Il conviendrait de les faire connaître et de les distribuer largement;

f) La création de partenariats avec les organisations non gouvernementales est rendue difficile par la diversité de leurs mandants, de leur mode de fonctionnement, de leur mandat et leur nombre. Parmi les organismes internationaux s'occupant du secteur commercial et industriel et de l'environnement, le Conseil d'entreprises pour le développement durable et le Conseil mondial des entreprises pour l'environnement jouissent d'une certaine notoriété, mais dans le domaine de la protection de l'environnement, il n'existe que quelques organismes représentatifs, comme par exemple l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN);

g) Les travaux du Groupe de travail chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales progressent cependant et le Conseil a noté qu'il fallait, dans le cadre de ces progrès, trouver des moyens de permettre aux organisations non gouvernementales dans leur ensemble de contribuer aux débats organisés par l'ONU;

h) Il convient d'examiner plus en détail comment les organisations non gouvernementales, au sein des grands groupes reconnus lors de la CNUED, peuvent resserrer leurs rangs et établir des liens avec l'Organisation des Nations Unies. La création de liens au niveau national et la collaboration avec les commissions nationales pour le développement durable, les comités nationaux liés aux institutions spécialisées des Nations Unies, les tables rondes et autres groupes pourraient s'avérer utiles. Le Conseil de la Terre pourrait également fournir un mécanisme utile avec la création de ses conseils nationaux;

i) La coopération ne va pas sans obstacles. Certains groupes du secteur des entreprises répugnent à l'idée de travailler avec l'Organisation des Nations Unies ou de la soutenir. Nombre de gouvernements de pays développés se sentent parfaitement capables de gérer leurs programmes nationaux de développement durable sans la participation de l'ONU. De nombreux pays en développement se félicitent par contre de l'assistance que leur fournit l'ONU. Ce qui importe à la plupart des gouvernements est que leur droit souverain à la gestion du processus de développement national ne soit pas remis en cause;

j) Les gouvernements doivent être conscients du fait qu'un partenariat avec l'ONU et une participation à ses programmes ne menacent pas leur souveraineté, mais servent leur intérêt. Un grand nombre de particuliers se féliciteraient quant à eux de voir établir un partenariat avec l'ONU, par simple idéalisme.

C. Aborder l'avenir

73. Bien que certains pays développés aient une population stable, la croissance démographique mondiale ajoute à la population de la planète, tous les

deux ans et demi, l'équivalent de celle des États-Unis d'Amérique. Bien que la fécondité décline actuellement dans la plupart des régions, la population mondiale devrait atteindre 8,3 milliards d'habitants en 2025 et presque toucher en 2045 à son chiffre maximal, soit 9,6 milliards ou même davantage. Si l'on ne s'y prépare pas maintenant, cette évolution risque fort d'entraîner une dégradation de l'environnement, un écroulement de la société et l'éclatement de conflits. Les différents scénarios de catastrophes qui se déclencheraient si l'on ne faisait rien sont tous inacceptables.

74. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doivent par conséquent s'employer dès maintenant à planifier les activités techniques et sociales qui permettront aux 10 milliards d'habitants de la planète, ou peu s'en faut, de bénéficier d'une qualité de vie décente dans 50 ans. Une telle entreprise exigera l'appel aux meilleurs cerveaux, de grands progrès technologiques et des investissements considérables. Mais il faut élaborer les scénarios de manière concrète et détaillée. Les besoins et les contraintes varient d'une région à l'autre; l'Afrique, en particulier, fait face à de très graves problèmes. De nouveaux paradigmes sociaux seront nécessaires. Il importe également d'éviter toute technique susceptible de comporter des risques élevés pour les générations à venir. Il convient d'accepter le fait que, dans tout scénario, certaines pertes sont inévitables sur le plan de la diversité biologique; l'objectif est de les réduire au minimum. Il faudra mettre au point de nouvelles approches des questions commerciales et environnementales. Le développement doit être rationnel d'un point de vue social, économique et écologique.

75. Le système des Nations Unies est soumis à un examen qui devrait lui permettre de faire face plus efficacement à ces défis. L'efficacité des mesures qui sont prises dans le monde entier dépend cependant à l'évidence du financement. Il est déplorable que la CNUED n'ait pas suscité de nouvelles contributions destinées au développement durable. Le Fonds pour l'environnement mondial n'a obtenu que 2 milliards de dollars pour des objectifs étroitement définis. Les pays les plus développés devraient honorer tous les engagements qu'ils ont pris lors de la CNUED, notamment celui de soutenir les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement et de l'environnement. Les termes des conventions approuvées ne doivent pas être assouplis. Il est impératif que le consensus auquel il a été possible de parvenir à la CNUED soit pleinement appliqué.

76. C'est au niveau des dépenses militaires que l'on constate le pire gaspillage financier; or il s'agit là de ressources nécessaires au développement durable. Des agents des pays développés riches continuent de promouvoir la vente d'armes aux pays en développement et l'un de ces agents a récemment persuadé plusieurs pays africains de revenir sur leur décision de consacrer désormais à l'éducation une partie des dépenses militaires. Le Conseil a pris acte des raisons qui recommandent de lancer une campagne de mobilisation de l'opinion publique contre le commerce des armes et en faveur du transfert au bénéfice du développement durable des ressources qui ne seraient plus utilisées à acquérir des armements. Il conviendrait de faire de la question un point de l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Le Conseil continuera de souligner qu'il est impératif d'affecter davantage de fonds au développement durable, dont le budget doit être manifestement alimenté par les fonds qui se

seraient autrement ajoutés au budget militaire. Une autre grande source de financement du développement durable pourrait provenir de la suppression des subventions à une forme de développement non durable, qui vont à l'encontre du but recherché.

77. En établissant les points de son futur ordre du jour, le Conseil examinera les questions suivantes :

a) Scénario pour un avenir durable portant sur une période de 40 années;

b) Manières de relier son ordre du jour à l'Agenda pour le développement (voir A/48/935);

c) Manières de relier son analyse aux divers sommets des Nations Unies et à la mise au point d'un plan d'action pratique;

d) Suppression des subventions allant à l'encontre du but cherché, en particulier en ce qui concerne l'agriculture et la pêche.

V. ARRANGEMENTS À PRENDRE POUR LES TRAVAUX FUTURS

78. Le Conseil a tenu de longues délibérations sur ses travaux futurs et a notamment procédé à un échange de vues très complet avec le Secrétaire général qui l'a prié de trouver des manières d'incorporer le thème du développement durable à chacune des grandes conférences prévues et de mettre en oeuvre plus efficacement les programmes d'action qui en découlent. Le Conseil a décidé que le programme de travail de sa quatrième session (30 mai-1er juin 1995) devrait porter principalement sur les trois questions ébauchées ci-dessous. Le Conseil a souligné la nécessité de procéder à des préparatifs intersessions adéquats. Il a proposé que le Rapporteur et un ou deux autres membres du Conseil prennent contact avec le secrétariat quelque six semaines avant la prochaine session, examinent les documents qui auront été préparés ou établis sur demande et rédigent les projets de documents de travail destinés au Conseil lui-même.

A. Financement

79. La principale question à aborder est de déterminer les moyens de mobiliser et transférer les ressources vers les secteurs des pays en développement qui en ont besoin. Ce thème devra inclure également plusieurs questions solidaires : commerce, aide, allégement de la dette, investissements du secteur privé, transfert de technologie et mise en valeur des ressources humaines. Il conviendra d'étudier la façon de mettre un terme aux subventions allant à l'encontre du but cherché et d'examiner l'ampleur du transfert des ressources auparavant destinées au secteur militaire.

B. Coopération et coordination au sein du système des Nations Unies

80. La question est de savoir quel type d'améliorations en matière de coopération et de coordination au sein du système des Nations Unies facilitera la mobilisation des moyens de financement nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21. Les relations qui existent entre les institutions de Bretton Woods

et les autres organismes des Nations Unies feront notamment l'objet d'un examen. La valeur du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale, considéré comme modèle de collaboration entre institutions, sera également examinée.

C. Alliances

81. Le Conseil examinera l'analyse qui aura été faite des réponses à son questionnaire. En se basant sur cette analyse, il procédera à un examen approfondi des différentes catégories, telles que le secteur des affaires, les sociétés savantes et les organismes professionnels, afin de renforcer leur contribution à la mise en oeuvre d'Action 21.

VI. ORGANISATION DE LA SESSION

82. La troisième session du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable s'est tenue au Siège des Nations Unies du 17 au 21 octobre 1994. Les groupes se sont réunis du 17 au 19 octobre et la session plénière du Conseil a eu lieu les 20 et 21 octobre. Quatorze membres du Conseil ont participé aux travaux : Jacques Cousteau, Birgitta Dahl, Martin Holdgate, Saburo Kawai, Valentin Koptyug, Bola Kuforiji-Olubi, Laura Novoa, R. S. Pathak, Qu Geping, Emil Salim, Edouard Saouma, Klaus Schwab, Maurice Strong et Mostafa Tolba. Sept membres n'ont pu y participer : Bernard T. Chidzero, Tommy Koh, Celso Lafer, Rita Levi Montalcini, Maria de los Angeles Moreno, Stephan Schmidheiny et Adele Simmons.

83. Ont été élus à la première session pour un mandat venant à expiration le 30 juin 1995 : Bernard Chidzero et Birgitta Dahl (Coprésidents) et Martin Holdgate (Rapporteur).

84. La session plénière a été ouverte par le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable. Le Directeur de la Division du développement durable s'est adressé au Conseil à la deuxième session de la Commission du développement durable. Le 20 octobre 1994, le Président et le Bureau de la Commission du développement durable ont échangé des vues avec les membres du Conseil. Le 21 octobre 1994, le Président et le Rapporteur du Conseil ont fait un exposé sur ses travaux devant la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Le même jour, le Secrétaire général s'est adressé aux membres du Conseil et a dialogué avec eux.

85. La session plénière a été préparée par les trois groupes du Conseil, dont chacun avait effectué une préparation intersessions au moyen d'une correspondance entre ses membres, avec le Secrétariat et, dans certains cas, avec des experts connus des membres eux-mêmes. Le groupe sur les liens entre les facteurs économiques, sociaux et politiques dans un monde en mutation comprenait Emil Salim et Klaus Schwab (Coprésidents), Celso Lafer, Maria de los Angeles Moreno, Edouard Saouma et Mostafa Tolba. Les groupes sur le renforcement des capacités et sur les moyens concrets de forger des alliances ont fusionné et comprenaient Jacques Cousteau et R. S. Pathak (Coprésidents), Martin Holdgate, Saburo Kawai, Tommy Koh, Valentin Koptyug, Bola Kuforiji-Olubi, Rita Levi Montalcini, Laura Novoa, Stephen Schmidheiny, Adele Simmons, Maurice Strong et Qu Geping.

86. Les services fonctionnels de la session ont été assurés par le Département de la coordination des politiques et du développement durable.

Note

[1] Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Rapport du Conseil sur les travaux de sa deuxième session.

4. Questions nouvelles, non traitées au titre d'autres points.

5. Liens entre les facteurs économiques, sociaux et politiques dans un monde en mutation.

6. Renforcement des capacités : éducation fondée sur les valeurs favorisant la durabilité.

7. Moyens concrets de forger des alliances.

8. Examen des possibilités qu'a le Conseil de contribuer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

9. Organisation des travaux du Conseil.

10. Adoption du rapport du Conseil sur les travaux de sa troisième session.

Annexe II

CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL

Président : Bernard CHIDZERO (Zimbabwe). Ministre d'État et Ministre des finances, de la planification économique et du développement. Fonctions antérieures : Secrétaire général adjoint de la CNUCED; représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement. A reçu sa formation au Canada et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (sciences économiques).

Vice-Présidente : Birgitta DAHL (Suède). Présidente du Parlement suédois. Membre du Comité exécutif du Parti social-démocrate. Membre du Conseil consultatif pour les affaires étrangères. Fonctions antérieures : Ministre de l'environnement (1990-1991), Ministre de l'environnement et de l'énergie (1986-1990), Ministre de l'énergie (1982-1986). A reçu sa formation en Suède (histoire et sciences politiques).

Rapporteur : Martin HOLDGATE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Président de la Société zoologique de Londres. Fonctions antérieures : Directeur général de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) (1988-1994); Écologiste en chef et Secrétaire adjoint du Service de protection de l'environnement du Ministère de l'environnement (Royaume-Uni) (1976-1988), Président du Conseil d'administration du PNUE (1983-1984). A reçu sa formation au Royaume-Uni (zoologie). Auteur de A Perspective of Environmental Pollution (1979) et coéditeur de deux importants volumes du PNUE consacrés à l'état de l'environnement mondial (1972-1982 et 1972-1992).

Membres

Jaques-Yves COUSTEAU (France). Président du Conseil pour les droits des générations futures; Président de la Fondation Cousteau. Fonctions antérieures : Directeur du Musée océanographique. A reçu sa formation en France (navigation et écologie des océans). Membre de l'Académie française. Lauréat de nombreux prix et titulaire plusieurs diplômes honorifiques pour ses travaux sur l'environnement. Réalisateur de trois longs métrages consacrés aux océans. Auteur ou coauteur de plus de 50 livres, dont le plus récent est intitulé Jacques Cousteau/Baleines (1988).

Saburo KAWAI (Japon). Président du Centre de développement international du Japan. Membre du Comité d'organisation du Conseil de la Terre. Fonctions antérieures : Président de la Fondation Sasakawa pour la paix; membre du Conseil d'administration de l'Institut de Stockholm pour l'environnement; Vice-Président et Président de Keizai Doyukai. A reçu sa formation au Japon et aux États-Unis d'Amérique (droit et sciences économiques).

Tommy KOH (Singapour). Ambassadeur extraordinaire, Ministère des affaires étrangères. Fonctions antérieures : Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ambassadeur aux États-Unis d'Amérique et au Mexique; Haut Commissaire au Canada; professeur à la Faculté de droit de l'Université de Singapour et doyen de la Faculté; Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer; Président du Comité

préparatoire et du Comité principal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. A reçu sa formation à Singapour, aux États-Unis (droit) et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Auteur de plusieurs articles sur le droit de la mer, les relations internationales, l'environnemnet et le développement, l'Organisation des Nations Unies et les négociations.

Valentin KOPTYUG (Fédération de Russie). Directeur de l'Institut de chimie organique (Novosibirsk). Président de la branche sibérienne de l'Académie russe des sciences. Fonctions antérieures : recteur de l'Université d'État de Novosibirsk; professeur (titulaire d'une chaire) de chimie organique. A reçu sa formation dans l'ex-URSS (chimie). Auteur de nombreux exposés et monographies scientifiques dans les domaines de la chimie organique et des problèmes de l'environnement en général; fondateur du journal Chemistry for Sustainable Development (1993).

Bola KUFORIJI-OLUBI (Nigéria). Économiste et expert-comptable. A reçu sa formation au Nigéria et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Présidente du Conseil des entreprises pour un développement durable et de BEWAC (Nigéria). Fonctions antérieures : Présidente de l'Office de mise en valeur du bassin de l'Ogun Oshun (Nigéria); Présidente de la United Band for Africa, filiale de la Banque nationale de Paris et de Bankers Trust, où elle était chargée de la mise en place d'un programme de crédit pour les femmes et les populations rurales. Secrétaire au commerce et au tourisme, Ministère fédéral du commerce et du tourisme.

Carlos LAFER (Brésil). Professeur au Département du droit international public et de la jurisprudence de l'Université de Sao Paulo et chef du Département. Membre du Conseil d'administration de Metal Leve S/A Industria e Comercio. Fonctions antérieures : Ministre des affaires étrangères; chef de la délégation brésilienne à la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement. Expert et conseiller dans le domaine de la science et de la technologie. A reçu sa formation au Brésil et aux États-Unis (droit et sciences politiques). Auteur de nombreux livres et articles dans le domaine du droit économique international, des relations internationales, de la jurisprudence et de la théorie politique.

Rita LEVI-MONTALCINI (Italie). Expert éminent à l'Institut de neurobiologie, Conseil national de la recherche (CNR). Fonctions antérieures : Directrice du Laboratoire de biologie cellulaire (CNR). Professeur de neurobiologie à l'Institut de biologie de l'Université de Washington. A reçu sa formation en Italie (neurobiologie). A reçu le prix Nobel de médecine/physiologie et de nombreux diplômes honorifiques. Auteur de nombreuses monographies dans le domaine de la neurobiologie.

Maria de los Angeles MORENO (Mexique). Membre du Congrès. Fonctions antérieures : Sous-Secrétaire à l'évaluation, au Ministère de la programmation et du budget; Sous-Directrice de la planification à la Division de l'emploi (UCECA); Sous-Directrice des études sur la répartition des revenus au Ministère du travail. A reçu sa formation au Mexique et aux Pays-Bas (planification socio-économique). Auteur de Women in the Mexican Economy (1966).

Laura NOVOA (Chili). Présidente de PARTICIPA. Conseil général et membre du Conseil exécutif, membre du cabinet juridique Philippi, Yrarrazaval, Pulido et Brunner (opérations bancaires, investissements étrangers, industries extractives, droit des entreprises); membre de la Commission Verdad Reconciliation. A reçu sa formation au Chili et aux États-Unis d'Amérique (droit).

R. S. PATHAK (Inde). Master of the Bench, Gray's Inn (Londres). Président du Comité directeur national indien pour l'élaboration de programmes relatifs à l'environnement et au développement; professeur invité à l'Institut d'études supérieures d'Edimbourg. Fonctions antérieures : juge à la Cour internationale de Justice de La Haye; juge à la Cour suprême de l'Inde; Président de la Cour suprême de l'Inde; Président de la Haute Cour d'Himachal Pradesh; Président de la Société indienne de droit inernational. A reçu sa formation en Inde (droit). Auteur de nombreuses études consacrées au droit international, au droit de la mer et à d'autres sujets, dont Environmental Change and International Law: New Challenges and Dimension (1993).

QU Geping (Chine). Président du Comité de protection de l'environnement au Congrès national des peuples. Fonctions antérieures : Vice-Président de la Commission de protection de l'environnement et Administrateur du Conseil d'État de l'Agence de protection de l'environnement (République populaire de Chine). Chef de la Mission de la Chine auprès du PNUE. A reçu sa formation (ingénierie) en Chine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Auteur de nombreuses publications sur les questions relatives à l'environnement, dont China's Environment and Development (1993) et Studies on Environmental Services in China.

Emil SALIM (Indonésie). Ministre d'État chargé de la population et de l'environnement. Fonctions antérieures : Ministre d'État chargé de la supervision du développement et de l'environnement; Président du Conseil d'administration du PNUE; professeur de sciences économiques à l'Université d'Indonésie. A reçu sa formation en Indonésie et aux États-Unis d'Amérique (sciences économiques). Lauréat du prix J. Paul Getty (États-Unis, Fonds mondial pour la nature). Auteur de Pemerataan Pendapatan and Perencanaan (1978) et de Pembanqunan Berwawasan (1986).

Edouard SAOUMA (Liban). Ancien Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Fonctions antérieures : Ministre de l'agriculture, de la pêche et des forêts (1970). A reçu sa formation au Liban et en France (agronomie). Lauréat de nombreux prix et titulaire de plusieurs diplômes honorifiques pour ses travaux dans le domaine de l'agriculture.

Stephan SCHMIDHEINY (Suisse). Président du Conseil d'administration d'ANOVA Holding Ltd, d'UNOTEC Holding Ltd et de NUEVA Holding Ltd (un groupe familial d'investissement multinational); membre du Conseil d'administration d'ABB (Asea Brown Boveri), de SMH (société suisse opérant dans les secteurs de la micro-électronique et de l'horlogerie), de l'Union de banques suisses et de Nestlé. Fondateur et Président du Conseil commercial des entreprises pour un

développement durable. A reçu sa formation en Suisse et en Italie (droit). Auteur de Changing Course: A Global Business Perspective on Development and the Environment (1992).

Klaus SCHWAB (Allemagne). Président du Conseil d'administration de la Fondation Forum économique mondial; professeur de gestion des entreprises à l'Université de Genève. Fonctions antérieures : Directeur général d'Escher WYSS, SA; professeur à l'Institut international de gestion. A reçu sa formation en Suisse (ingénierie et sciences économiques). Auteur de cinq livres et de nombreux articles portant, entre autres sujets, sur la compétitivité à l'échelon mondial.

Adele SIMMONS (États-Unis d'Amérique). Présidente de la Fondation John D. and Catherine T. MacArthur. Membre de la Commission nationale présidentielle sur la politique de l'emploi; membre du Conseil d'administration des entreprises First Chicago Corporation et Marsh McLennon. Fonctions antérieures : membre de la Commission présidentielle de la qualité de l'environnement; Présidente du Hampshire College à Amherst (Massachusetts). A reçu sa formation aux États-Unis et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (sciences politiques). Titulaire de nombreux diplômes honorifiques. Auteur et coauteur de nombreux articles sur l'Afrique, les femmes, l'éducation et l'ordre public, dont Modern Mauritius (1982) et Exploitation from 9 to 5: The Twentieth Century Fund Task Force Report on Working Women (1971).

Maurice STRONG (Canada). Président-Directeur général d'Ontario Hydro. Fonctions antérieures : Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; Secrétaire général adjoint et Coordonnateur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique; Directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement; Président-Directeur général de Petro-Canada; Président du Conseil d'administration du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) au Canada. A reçu sa formation au Canada (gestion des entreprises). Lauréat de nombreux prix et nommé docteur honoris causa à plusieurs reprises.

Mostafa TOLBA (Égypte). Professeur à la Faculté des sciences de l'Université du Caire. Président d'ECOPAST (Centre pour l'environnement et l'héritage culturel) à Washington (D. C.); Président du Centre international pour l'environnement et le développement. Fonctions antérieures : Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); chef de la délégation égyptienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972) à Stockholm. A reçu sa formation en Égypte et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (botanique). Auteur de nombreux exposés sur les maladies des végétaux, les substances fongicides et la physiologie des micro-organismes ainsi que l'environnement, dont Sustainable Development: Constraints and Opportunities (1987).